

# Bachelier en kinésithérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be	

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

HYDROTHÉRAPIE			
Code	PAKN3B78KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Sylvie MAILOT</b> (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

L'Hydrothérapie fait partie des plus ancienne techniques de soins que ce soit d'un point de vue thérapeutique ou du bien-être. En tant que kinésithérapeute, la pratique de l'hydrothérapie (ou hydro-kinésithérapie) est relativement fréquente dans les centres de révalidation. En connaître les différents principes et savoir comment intégrer cette pratique thérapeutique à la prise en charge globale du patient peut se révéler un atout pour le kinésithérapeute. A travers cette activité d'apprentissage, l'étudiant abordera les différents principes de base utilisés dans la pratique de l'hydrokinésithérapie, les précautions à prendre lors de la prise en charge des patients et différentes techniques spécifiques à la prise en charge de différentes pathologies rencontrées dans le cadre de leur pratique.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.4 Construire son projet professionnel
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
  - 4.1 Identifier la situation
  - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
  - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de comprendre et maîtriser les notions de base de l'Hydrothérapie et de l'hydro-kinésithérapie sur lesquels reposent les principes de traitement ; de connaître et comprendre les principes de programmation et de progression d'un traitement en hydrothérapie, de connaître les indications et contre-indications de l'hydrokinésithérapie et de pouvoir appliquer ces différents concepts à un cas pratique.

Cette activité contribue au développement des capacités et compétences suivantes :

- 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.4 Construire son projet professionnel

4. Concevoir des projets professionnels complexes
- 4.1. Identifier la situation
- 4.2. Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.4. Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6. Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
5. Assurer une communication professionnelle
- 5.1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B78KINA Hydrothérapie

12 h / 2 C

### **Contenu**

1. Introduction à l'hydrothérapie

2. Hydrologie

3. Hydrothérapie-Hydro-kinésithérapie

Introduction, Infrastructures, Matériel, 3 approches de l'exercice en piscine, Principes de prise en charge globale

4. HydroK et diverses pathologies:

Rhumatologie, Neurologie, Ortho-traumatologie, Obstétrique, Autres techniques : WST /BRRM, Cardio-respi, Gériatrie, Dermatologie, métabolique, psychiatrie, ...

5. Info: Thermalisme, thalassothérapie et climatologie

### **Démarches d'apprentissage**

Cours théorique dispensé via Power Points. Ces cours sont la base d'une réflexion en groupes et de la création d'exercices divers spécifiques à diverses pathologies abordées dans le cours. Les étudiants vont ainsi s'approprier la matière et se mouiller (au sens propre et figuré) pour ressentir les exercices, les contraintes, les effets et imaginer une évolution/progression possible de ceux-ci spécifiques à certaines pathologies (décrites en point 4 du contenu de cours). Une vidéo de ces exercices réalisés dans l'eau sera présentée aux autres étudiants pour illustrer la matière. Enfin, ils seront amenés à faire des liens avec les effets physiques utilisés.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Questions/réponses en début et fin de cours.

Notes de cours sur ConnectED

Accès à la bibliothèque

### **Ouvrages de référence**

BARRAULT J.J., Kiné-balnéothérapie en traumatologie des membres inférieurs, Ed. Masson, 1998

CATTEAU R, GARROF G, L'enseignement de la natation, Ed. Vigot Frères, 1989

HERISSON C, SIMON L, Hydrothérapie et kinébalnéothérapie, Ed. Masson, 1987

LERVENIEUX, BASTIER, BOUCHET, La rééducation en piscine de la rachialgie, Cahiers rééducation réadaptation fonctionnelle, 2001, revue 3 et 8

PONS G, Guide pratique de la Thalassothérapie, Ed De Vecchi, 1999

QUIENEAU P, Médecine thermale, Ed. Masson, 2000

Annales de kinésithérapie, Exercices de kinébalnéothérapie pour le genou, 1995, revue 3, p 449-459

### **Supports**

Mise à disposition:

- du Power-point du cours sur ConnectED
- des slides spécifiques aux pathologies abordées dans le cours utiles pour l'élaboration des exercices.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

La note globale attribuée est le résultat de la somme des pondérations suivantes:

- 30% sur les exercices via les vidéos commentées en groupe
- 20% sur le travail écrit qui compile tous les ex du groupe.
- 50% Examen écrit en session (théorie/exercices à pouvoir décrire)

En seconde session,

les 30% (exercices via les vidéos) + 20% (travail écrit) sont des notes qui persistent et sont simplement reportées, elles représentent donc à nouveau 50% de la note globale de seconde session.

L'étudiant pourra uniquement (re) présenter l'examen écrit valant 50% de la note globale de seconde session.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50			Trv	50
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	50

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

## Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).